



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ONU

Question écrite n° 54830

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les récentes déclarations du Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU, concernant la République fédérale de Yougoslavie. Le 26 octobre, le HCR indiquait ainsi qu'en raison de l'insuffisance des contributions étatiques volontaires il avait dû revoir cette année à la baisse (de 65 à 37,5 millions de dollars) le montant de ses programmes en RFY. Il appelait en conséquence à une assistance internationale accrue de 20 millions de dollars, afin de subvenir, jusqu'au début de 2001, aux besoins alimentaires et non alimentaires (soutien aux familles d'accueil et à l'entretien des centres d'hébergement collectifs, notamment) des quelque 700 000 réfugiés et déplacés présents sur place. A cet égard, le HCR insistait sur la situation particulièrement difficile des quelque 220 000 réfugiés (en très grande majorité serbes, mais comptant au moins 27 000 tziganes) ayant fui le Kosovo depuis juin 1999. Les municipalités yougoslaves peinent à subvenir aux besoins de ces réfugiés, alors même que les centres d'accueil existants, prévus originellement pour les réfugiés de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, sont surpeuplés. Quant au Kosovo, si l'insécurité actuelle y interdit encore un retour à grande échelle des réfugiés, tel n'en reste pas moins l'objectif du HCR, qui concentre ainsi ses efforts sur l'assistance aux Serbes et aux Roms, deux communautés « vulnérables ». Leur retour au Kosovo est d'ailleurs espéré par le HCR « au printemps prochain », sachant toutefois que « la plupart des maisons des Serbes de l'ouest du Kosovo ont été détruites » et qu'il faudrait donc assurer non seulement la reconstruction de ces maisons et d'un système d'éducation, mais aussi créer des emplois pour les réfugiés. Convaincu de la nécessité de soutenir résolument l'action du HCR en RFY, afin de ne pas y entériner l'épuration ethnique, il lui demande donc de lui préciser à la fois quel appui la France lui apporte et comment elle mobilise en ce sens ses partenaires de l'UE.

Texte de la réponse

La France est, comme le HCR, soucieuse de la situation des réfugiés qui se trouvent actuellement en Serbie. C'est pourquoi elle a veillé ces dernières années à affecter une partie de sa contribution ordinaire au HCR à la protection des réfugiés en provenance de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. Elle se félicite que les évolutions positives dans la région permettent un accroissement des retours vers ces deux pays, notamment dans des régions où les rapatriés n'appartiennent pas à la communauté majoritaire. Ces « retours minoritaires » sont estimés à près de 70 000 pour l'année écoulée. En ce qui concerne les personnes déplacées issues du Kosovo, le HCR a apporté son concours aux personnes qui souhaitent rejoindre le Kosovo ; toutefois, en raison de nombreux incidents, il reste très réservé sur la possibilité de mettre en oeuvre un vaste programme de retours, dans la mesure où les conditions de sécurité et de dignité nécessaires à ce type d'opération ne sont pas réunies. Le HCR a d'ailleurs demandé aux nouvelles autorités de Belgrade de ne pas chercher à accélérer ces retours. Il va de soi que les personnes conservent la possibilité, à titre individuel, de rentrer au Kosovo. Une importante aide d'urgence est apportée actuellement à la Serbie, qui bénéficiera notamment aux personnes vulnérables, parmi lesquelles les réfugiés et les personnes déplacées. Outre le HCR, dont le mandat concerne essentiellement les réfugiés, de nombreux opérateurs sont actifs sur le terrain et concourent à l'amélioration de la situation humanitaire. La France met en oeuvre une aide bilatérale d'un montant de 80 millions de francs, dont

25 millions consacrés à l'aide humanitaire. Pour sa part, l'Union européenne a décidé d'allouer 200 millions d'euros à des opérations d'urgence en Serbie (fourniture d'énergie, médicaments, aide alimentaire notamment). Sur cette somme, 20 millions seront plus directement consacrés aux réfugiés ainsi qu'aux personnes déplacées et autres populations vulnérables.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54830

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6781

Réponse publiée le : 15 janvier 2001, page 277